

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 9 du 8 mars 2018

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 3

INSTRUCTION N° 500406/ARM/SGA/DCSID
portant abrogation d'un texte.

Du 2 février 2018

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.

INSTRUCTION N° 500406/ARM/SGA/DCSID portant abrogation d'un texte.

Du 2 février 2018

NOR A R M S 1 8 5 0 2 1 8 J

Texte abrogé :

À compter du 15 décembre 2017 : Instruction n° 225/DEF/TM/T du 29 mars 1995 (BOC, p. 1661 ; BOEM 404.3.3).

Référence de publication : BOC n° 9 du 8 mars 2018, texte 3.

1. L'instruction n° 225/DEF/TM/T du 29 mars 1995 relative aux interventions en milieu hyperbare du personnel du service des travaux maritimes est abrogée à compter du 15 décembre 2017.
2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur en chef de 1^{re} classe,
sous-directeur du pilotage de la stratégie infrastructure,*

Didier PORTE.